



Service Vie Associative	Date de réception :	
DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR UNE BANDEROLE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION		

Pour communiquer sur vos événements, la ville propose aux associations bollénoises différents emplacements de banderoles, à savoir : le rond-point des Portes de Provence (côté extérieur du rond-point), le grillage de la salle Georges Brassens et le grillage du stade Abdou Sene à Bollène-Ecluse.

Toute banderole devra être propre, lisible et ne comporter aucune inscription contraire aux lois et aux bonnes mœurs et sa longueur ne devra pas être supérieure à 5 mètres.

Nom de l'association :

.....
.....

Nom de son représentant légal :

.....

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

.....

E-mail

.....

Nom de la manifestation :

.....

Date(s) de la manifestation :

.....

Dates souhaitées pour la mise en place de la banderole :

.....

Emplacement(s) souhaité(s) pour la mise en place de la banderole :

Rond-Point des Portes de Provence

grillage Salle Georges Brassens

grillage stade Abdou Sene